

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Mesdames Brigitte MERLE (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-06

REMISE DU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE » - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

Le label « Ville active et sportive » récompense les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, et accessible au plus grand nombre. Ces communes contribuent ainsi à l'animation et à l'attractivité de leur territoire, au renforcement du lien social, au tourisme et au bien-être des concitoyens.

En 2017, après de nombreuses années de promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, et ceci à travers différentes actions et réalisations d'équipements de proximité, la Ville de Languieux a obtenu le label « Ville active et sportive » avec un niveau de 2 lauriers (labellisation possible de 1 à 4 lauriers) et ce pour une durée de 2 ans.

En 2018, la Ville de Languieux a redéposé un dossier pour une reconduction (a minima) de son niveau de labellisation.

Au regard du dossier présenté et de la politique Langueusienne en matière de développement et de promotion des animations, activités et équipements sportifs pour tous, le Comité de Labellisation du Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) a attribué à Languieux le niveau 3 de ce label 2018-2019.

Celui-ci est valable 3 ans à partir de la réception de la plaque de ville qui sera remise lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra à Angers, le 8 février 2019.

Dans ce cadre, Monsieur Jean-Pierre REGNAULT, Adjoint aux sports et à la vie associative, se rendra à Angers, le vendredi 8 février 2019, pour la remise officielle de la labellisation.

Aussi, **je vous propose** :

- de prendre en charge les frais réels inhérents (déplacements et hébergement, restauration) à cette mission, avec présentation d'un état de frais, conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la prise en charge des frais réels occasionnés lors de l'exécution de mandats spéciaux par les élus.

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Jean-Louis ROUAULT).